



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne  
80, rue Principale, Sainte-Christine-d'Auvergne (Québec) G0A 1A0

## REGISTRE DE DÉCLARATION DES DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉS OU AUTRES DONS REÇUS

Règlement # 259-22 sur le  
Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Année 2025

Date de la déclaration	Donateur	Remis à	Description
Le 8 décembre 2025	Aucun donateur	Stéphane Genois Directeur général et Greffier-trésorier	Les élus inscrits ci-dessous déclarent n'avoir reçu aucun don marque d'hospitalité ou avantage d'une valeur de plus de 200\$

### Liste des déclarants au 8 décembre 2025

Marc Ouellet, maire 8 décembre 2025  
François Morin, siège #1 8 décembre 2025  
Isabelle Plante, siège #2 8 décembre 2025  
Richard Trempe, siège #3 8 décembre 2025  
Sylvie Duchesneau, siège #4 8 décembre 2025  
Simon Trépanier, siège #5 8 décembre 2025  
Jean-François Lauzier, siège #6 8 décembre 2025

Ce registre est public et affiché sur le site internet de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne.

Le greffier-trésorier tient un registre public des déclarations des élus municipaux lorsque ceux-ci reçoivent tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée et dont la valeur excède 200\$.

Lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre, le greffier-trésorier dépose un extrait de ce registre qui contient les déclarations qui ont été faites depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé. (Chapitre E-15.1.0.1 – Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale)

Déposé lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal le 8 décembre 2025 et adopté par la résolution numéro 196-12-25.

  
Stéphane Genois  
Directeur général / Greffier-trésorier

